

pour une avenue de Châtelaine plus sûre et moins bruyante

Le Conseil municipal de Vernier, à la majorité des personnes présentes

charge le Conseil administratif

1. de transmettre les demandes suivantes et la présente résolution avec les considérants au Grand Conseil en tant que motion (art. 147A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 10 1) selon la nouvelle procédure réservée aux communes :
 - a) de demander au Grand Conseil d'étudier un réaménagement de l'avenue de Châtelaine afin de garantir la sécurité des habitants et des usagers de la route et d'atteindre des valeurs acceptables tant en matière de nuisances sonores qu'en matière de la qualité de l'air;
 - b) de demander au Grand Conseil qu'il s'assure que le groupe de travail et toutes les autres instances cantonales compétentes arrivent à une solution dans les plus brefs délais;
 - c) de demander au Grand Conseil que la Ville de Genève participe aussi à ce groupe de travail pour qu'une collaboration s'organise sur la problématique de cet axe.
2. d'expliquer au Grand Conseil, afin qu'il prenne les mesures nécessaires, que, pour la commune de Vernier, l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier de Châtelaine est une priorité et une question à traiter avec urgence.